

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

MISE À JOUR N°2



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2019

ANGERSLOIREMETROPOLE.FR/PROJETS-ET-COMPETENCES/PLUI-D-ANGERS-LOIRE-METROPOLE

SOMMAIRE

6.1. SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE	5
PPRi (PM1) - Mise à jour du PPRi Val d'Authion et de la Loire Saumuroise	5
AC4 - Intégration du Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Angers	5
AC4 - Intégration du Site Patrimonial Remarquable (SPR) Ligérien	5
A9 - Intégration de la Zone Agricole Protégée Ste-Gemmes-sur-Loire / Les Ponts-de-Cé	5
AS1 - Mise à jour des périmètres de protection des eaux de surface	5
AC1 - Rectification du périmètre des monuments historiques autour de l'Eglise, secteur Rives du Loir en Anjou, <i>Soucelles</i>	5
6.2. PÉRIMÈTRES PARTICULIERS	6
ZAC - Zone d'Aménagement Concerté : Création ZAC Belle-Beille (Angers).....	6
ZAC - Zone d'Aménagement Concerté : Création ZAC Monplaisir (Angers).....	6
ZAC - Zone d'Aménagement Concerté : Création ZAC de l'Aurore (Rives-du-Loir-en-Anjou, <i>Villevêque</i>)	6
ZAC - Zone d'Aménagement Concerté : Création ZAC Coeur de Ville (Beaucouzé).....	6
ZAC - Zone d'Aménagement Concerté : Suppression ZAC Saint-Serge 2000 (Angers)	6
ZAC - Zone d'Aménagement Concerté : Suppression ZAC Croix de Lorraine (St-Léger-de-Linières, <i>St-Jean-de-Linières</i>)	6
ZAC - Zone d'Aménagement Concerté : Suppression ZAC Picoterie (Beaucouzé)	6
PAE - Programme d'Aménagement d'Ensemble : Mise à jour du périmètre Hameau du Grand Claye (Mûrs-Erigné)	6
PSS - Périmètres de Sursis à Statuer : Création des périmètres de sursis à statuer : ZAC de l'Aurore (Rives-du-Loir-en-Anjou, <i>Villevêque</i>), Centre-Bourg (Longuenée-en-Anjou, <i>le Plessis-Macé</i>), les Pâtisseaux (Longuenée-en-Anjou, <i>La Meignanne</i>).....	6
ZAD - Zone d'Aménagement Différé : Suppression ZAD Clos des Grands Prés (Soulaines/Aubance)	6
ENS - Zones de préemption au titre des Ensemble Naturels Sensibles secteur de la Vallée de la Loire (Béhuard) et de la Roche de Mûrs (Mûrs-Erigné)	6
6.3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	7
Ajout des Secteurs d'Information des Sols (SIS) (Angers, Avrillé, Beaucouzé, Les Ponts-de-Cé, Longuenée-en-Anjou (<i>Plessis-Macé</i>), St-Léger-de-Linières (<i>St-Jean-de-Linières</i>), St-Barthélemy-d'Anjou, Ste-Gemmes-sur-Loire)	7
Ajout du périmètre des risques explosion autour des installations classées (Ecouflant).....	7
Ajout du périmètre des risques incendie autour des installations classées (St-Barthélemy-d'Anjou, Verrières-en-Anjou (<i>St-Sylvain-d'Anjou</i>)).....	7
Suppression des Zones d'Écoulement Préférentiel (ZEP) et des Zones de Dissipation d'Énergie (ZDE) ..	7
Actualisation du classement sonore des infrastructures terrestres	7

ÉVOLUTIONS DES PIÈCES DU PLUI

Document modifié	Évolution	Pièces modifiées dans le PLUi	
		Rapport	Atlas
6.1 - Servitudes d'Utilité Publique	PPRI (PM1) - Mise à jour du PPRi Val d'Authion et de la Loire Saumuroise	Notice des SUP - Risques inondation p. 79 à 122	
	AC4 - Intégration du Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Angers	Notice des SUP - Protections patrimoniales p. 356	
	AC4 - Intégration du Site Patrimonial Remarquable (SPR) Ligérien	Notice des SUP - Protections patrimoniales p. 357 à 467	
	A9 - Intégration de la Zone Agricole Protégée Ste-Gemmes-sur-Loire / Les Ponts-de-Cé	Notice autres SUP p.5	
	AS1 - Mise à jour des périmètres de protection des eaux de surface		
	AC1 - Rectification du périmètre des monuments historiques autour de l'Eglise secteur Rives-du-Loir-en-Anjou, <i>Soucelles</i>		
6.2 - Périmètres particuliers	ZAC - Zone d'Aménagement Concertée : création ZAC Belle-Beille, ZAC Monplaisir, ZAC de l'Aurore, ZAC Coeur de Ville	p. 10 à 11	
	ZAC - Zone d'Aménagement Concertée : suppression ZAC Saint-Serge 2000, ZAC Croix de Lorraine, ZAC Picoterie		
	PAE - Programme d'Aménagement d'Ensemble : Mise à jour du périmètre Hameau du Grand Claye (Mûrs-Erigné)	p.6	
	PSS - Périmètres de Sursis à Statuer : création ZAC de l'Aurore (Rives-du-Loir-en-Anjou, <i>Villevêque</i>), Centre-Bourg (Longuenée-en-Anjou, <i>Plessis-Macé</i>), les Pâtisseries (Longuenée-en-Anjou, <i>La Meiganne</i>)	p.8	
	ZAD - Zone d'Aménagement Différé : suppression ZAD Clos des Grands Prés (Soulaines-sur-Aubance)	p.11	
	ENS - Espaces Naturels Sensibles Zones de préemption secteur de la Vallée de la Loire (Béhuard) et de la Rôche de Mûrs (Mûrs-Erigné)	p. 5	
6.3 - Informations complémentaires	SIS- Secteur d'Information des Sols, ajout des secteurs (Angers, Avrillé, Beaucouzé, Les-Ponts-de-Cé, Longuenée-en-Anjou (<i>Plessis-Macé</i>), St-Léger-de-Linières (<i>St-Jean-de-Linières</i>), St-Barthélemy-d'Anjou, Ste-Gemmes-sur-Loire)	p. 231 à 254	
	Ajout du périmètre des risques d'explosion autour des installations classées (Ecouflant)	p. 227 à 228	
	Ajout du périmètre des risques incendie autour des installations classées (St-Barthélemy-d'Anjou)	p. 229 à 230	
	Suppression des Zones d'Écoulement Préférentiel (ZEP) et des Zones de Dissipation d'Énergie (ZDE)		
	Actualisation du classement sonore des infrastructures terrestres	p. 29 à 40	

6.1. SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

La pièce 6.1 « Servitudes d'utilité publique » du PLUi est mise à jour pour les points suivants :

PPRI (PM1) MISE À JOUR DU PPRI VAL D'AUTHION ET LOIRE SAUMUROISE

Par arrêté préfectoral en date du 07/03/2019, le Préfet de Maine-et-Loire a procédé à la révision du Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) Val d'Authion et Loire Saumuroise,

Le règlement (écrit et graphique) initial du PPRI concerné est remplacé par le règlement (écrit et graphique) du PPRI modifié.

AC4 INTÉGRATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) D'ANGERS

Par arrêté ministériel du 31 janvier 2019, le ministre de la culture à classé au titre des sites patrimoniaux, le site délimité sur le territoire de la commune d'Angers.

L'atlas cartographique des plans des servitudes est mis à jour.

AC4 INTÉGRATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) EX AVAP LIGÉRIEN

Le Conseil Communautaire d'ALM a délibéré le 10 avril 2017 pour approuver le Site Patrimonial Remarquable (Ex. Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur les communes Béhuard, Bouchemaine et Savennières).

L'atlas cartographique des plans des servitudes est mis à jour.

A9 INTÉGRATION DE LA ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE / LES PONTS-DE-CÉ

Par arrêté préfectoral en date du 08/11/2018, le Préfet de Maine-et-Loire a procédé à la création sur le territoire de Sainte-Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé d'une Zone Agricole Protégée.

L'atlas cartographique des plans des servitudes est mis à jour.

AC1 ACTUALISATION DU PÉRIMÈTRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Il est procédé à une actualisation des périmètres des monuments historiques sur la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou (Soucelles) secteur de l'Eglise.

L'atlas cartographique des plans des servitudes est mis à jour.

6.2 PÉRIMÈTRES PARTICULIERS

ZAC ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ : CRÉATION ET SUPPRESSION

Création des ZAC suivantes:

- ZAC Belle-Beille (Angers)
- ZAC Monplaisir (Angers)
- ZAC de l'Aurore (Rives-du-Loir-en-Anjou, *Villevêque*)
- ZAC Coeur de Ville (Beaucouzé)

Suppression des ZAC suivantes:

- ZAC Saint-Serge 2000 (Angers)
- ZAC Croix de Lorraine (Ste-Gemmes-sur-Loire)
- ZAC Picoterie (Beaucouzé)

La pièce 6.2 « périmètres particuliers » est mise à jour.

PAE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE : MISE À JOUR DU PÉRIMÈTRE DU HAMEAU DU GRAND CLAYE (MÛRS-ERIGNÉ)

Régularisation du périmètre du PAE (réduction) afin de conserver l'équilibre du nombre de parcelles concernées (suite à une division supplémentaire intervenue après l'instauration du PAE).

La pièce 6.2 « périmètres particuliers » est mise à jour.

PSS PÉRIMÈTRE DE SURSIS STATUER : CRÉATION

Création des périmètres suivants :

- ZAC de l'Aurore (Rives-du-Loir-en-Anjou, *Villevêque*)
- Centre-Bourg (Longuenée-en-Anjou, *Plessis-Macé*)
- Les Pâtisseries (Longuenée-en-Anjou, *La Meignanne*)

La pièce 6.2 « périmètres particuliers » est mise à jour.

ZAD ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ : SUPPRESSION

- ZAD Clos des Grands Prés (Soulaines-sur-Aubance)

La pièce 6.2 « périmètres particuliers » est mise à jour.

ENS ESPACES NATURELS SENSIBLES : ZONES DE PRÉEMPTION

Instauration de zones de préemption sur des Espaces Naturels Sensibles secteur de la Vallée de la Loire (Béhuard) et secteur de la Roche de Mûrs (Mûrs-Erigné).

La pièce 6.2 « périmètres particuliers » est mise à jour.

6.3 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

SIS SECTEUR D'INFORMATION DES SOLS : AJOUT DE SECTEURS, ALM

Intégration au PLUi des sites concernés par un Secteur d'Information des Sols (Angers, Avrillé, Beaucouzé, Les Ponts de Cé, Longuenée-en-Anjou (*Plessis-Macé*), St-Léger-de-Linières (*St-Jean-de-Linières*), St-Barthélemy-d'Anjou, Ste-Gemmes-sur-Loire.

La pièce 6.3 « informations complémentaires » est mise à jour.

AJOUT DU PÉRIMÈTRE DES RISQUES D'EXPLOSION AUTOUR DES INSTALLATIONS CLASSÉES SUR ECOUFLANT

Par courrier en date du 2 mars 2018, le préfet de Maine et Loire porte à notre connaissance des règles d'urbanisme autour des installations classées de la société TERRENA à Ecoouflant.

La pièce 6.3 « informations complémentaires » est mise à jour.

AJOUT DU PÉRIMÈTRE DES RISQUES D'INCENDIE AUTOUR DES INSTALLATIONS CLASSÉES SUR SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU

Par courrier en date du 2 mars 2018, le préfet de Maine et Loire porte à notre connaissance des règles d'urbanisme autour des installations classées de la société SOFADE à Saint-Barthélemy-d'Anjou ainsi que la société ACTION LOGISTICS FRANCE à Verrières-en-Anjou (*St-Sylvain-d'Anjou*).

La pièce 6.3 « informations complémentaires » est mise à jour.

SUPPRESSION DES ZONES D'ÉCOULEMENT PRÉFÉRENTIEL (ZEP) ET DES ZONES DE DISSIPATION D'ÉNERGIE (ZDE), ALM

Les Zones d'Écoulement Préférentiel et Zones de Dissipation d'Énergie avaient été intégrées au plan de Zonage dans l'attente de l'entrée en vigueur du PPRi Val d'Authion et Loire Saumuroise. Ce dernier étant désormais exécutoires, ces zones transitoires n'ont plus lieu d'être.

La pièce 6.3 « informations complémentaires » est mise à jour.

MISE À JOUR DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES TERRESTRES, ALM

Une nouvelle cartographie du classement sonore des infrastructures routières du Maine-et-Loire a été définie par arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2016. Il convient donc d'actualiser le classement sonore des infrastructures de transports terrestres applicable sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

La pièce 6.3 « informations complémentaires » est mise à jour.



ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Direction Aménagement et Développement des Territoires
83 rue du mail - BP 80011 - 49020 Angers cedex 02
www.angersloiremetropole.fr

